

## **BATLA MINERALS**

Société Anonyme  
Capital de 53 500 €  
1 avenue de la Sauvagine  
34920 LE CRES

# **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

**Exercice clos le 31 mars 2019**

Le 14 août 2019

## **BATLA MINERALS**

**Exercice clos le 31 mars 2019**

Aux actionnaires de la société BATLA MINERALS

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BATLA MINERALS relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel français tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pas pu être mis à disposition des actionnaires dans les délais prescrits par les statuts.

Paris, le 14 août 2019

DocuSigned by:  
**Patrick GIFFAUX**  
5D2F6CA2D49B4A0...

BDO France - Léger & Associés  
Représenté par Patrick GIFFAUX  
*Commissaire aux comptes*

BATLA MINERALS SA

COMPTES CONSOLIDES

-

31 MARS 2019

SA au capital de 53 500 Euros

1, Avenue de la Sauvagine – 34920 LE CRES

Siren : 493056162

# BILAN CONSOLIDE AU 31 MARS 2019

(en milliers d'euros)

	mars-19	mars-18
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		
Ecart d'acquisition		
Immobilisations incorporelles	412	439
Immobilisations corporelles	2 986	4 266
Immobilisations financières	1 438	728
Titres mis en équivalence		
<b>Total de l'Actif Immobilisé</b>	<b>4 836</b>	<b>5 433</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		
Stocks et en-cours	1 357	1 141
Créances clients	1 290	1 217
Autres créances	481	1 928
Actifs d'impôts différés	1 379	1 160
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	6 857	5 104
Charges constatées d'avance	72	60
<b>Total de l'Actif Circulant</b>	<b>11 435</b>	<b>10 610</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>16 271</b>	<b>16 043</b>
	mars-19	mars-18
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	53	53
Prime d'émission	16 796	16 796
Réserves consolidées	-1 448	-1 875
Ecart de conversion	-2 712	-2 142
Résultat Consolidé	1 439	427
<b>Capitaux Propres</b>	<b>14 128</b>	<b>13 259</b>
Intérêts hors groupe		
Résultat hors groupe		
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions	314	397
<b>Total des Provisions pour Risques &amp; Charges</b>	<b>314</b>	<b>397</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes financières	86	164
Dettes fournisseurs	366	601
Dettes fiscales et sociales	790	696
Passifs d'impôts différés	545	922
Autres dettes	43	4
Produits constatés d'avance		
<b>Total du Passif Exigible</b>	<b>1 829</b>	<b>2 387</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>16 271</b>	<b>16 043</b>

# COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 MARS 2019

(en milliers d'euros)

	<b>mars-19</b> <b>(12 mois)</b>	<b>mars-18</b> <b>(12 mois)</b>
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>8 325</b>	<b>9 764</b>
Chiffre d'affaires	8 116	10 793
Autres produits d'exploitation	209	-1 029
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>7 081</b>	<b>8 145</b>
Autres achats et charges externes	3 851	4 030
Impôts, taxes	0	1
Salaires et traitements	1 888	2 615
Charges sociales	383	393
Dotations aux amortissements	921	961
Dotations aux provisions		81
Autres charges d'exploitation	37	64
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 244</b>	<b>1 619</b>
Produits financiers	1 563	115
Charges financières	1 278	52
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>285</b>	<b>63</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>1 529</b>	<b>1 682</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>372</b>	<b>-150</b>
Impôts	462	1 105
Amort & Prov des écarts d'acquisition		
Résultat des sociétés mises en équivalence		
<b>RESULTAT CONSOLIDE</b>	<b>1 439</b>	<b>427</b>
Résultats minoritaires		
<b>RESULTAT GROUPE</b>	<b>1 439</b>	<b>427</b>
Résultat net par action en euros	0,27	0,08



# TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES 2019

(en milliers d'euros)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	mars-19	mars-18
En K€		
<i>Résultat net</i>	1 439	427
Part des minoritaires dans le résultat stés intégrées		
Dotation aux amortissements et provisions	402	718
Amortissement des écarts d'acquisition		
Mise en équivalence		
Résultat de cession	-360	306
Impôts différés		-59
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	514	
Plus value sur cession d'actifs		
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>1 995</b>	<b>1 392</b>
+/- Variation nette du BFR d'exploitation *	700	397
+/- Variation nette du BFR hors exploitation *		-1 019
Impôt décaissé	-635	
<b>Flux de trésorerie liés générés par l'activité</b>	<b>2 060</b>	<b>770</b>
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-18	-59
- Acquisitions d'immobilisations corporelles	-435	-929
- Acquisitions d'immobilisations financières	-301	2
+ Produit des cessions immobilisations	404	1 309
+/- Varations de périmètre	129	
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>-220</b>	<b>323</b>
- Dividendes versés aux actionnaires		
+ Augmentation de capital		
+/- Variation des écarts de conversion		
+/- Variation des emprunts	-45	
+/- Variation des autres dettes financières		-566
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>-45</b>	<b>-566</b>
<i>Incidence des variations de taux de change</i>	-41	-295
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>1 753</b>	<b>232</b>
<b>Trésorerie en début d'exercice</b>	<b>5 104</b>	<b>4 868</b>
<b>Trésorerie en fin d'exercice</b>	<b>6 857</b>	<b>5 100</b>

# VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES 2019

(en milliers d'euros)

	<b>Capital</b>	<b>Prime</b>	<b>Réserves</b>	<b>Ecart Conv.</b>	<b>Résultat</b>	<b>TOTAL</b>
<b>mars-17</b>	<b>5 350</b>	<b>16 796</b>	<b>-8 893</b>	<b>-2 052</b>	<b>1 721</b>	<b>12 922</b>
Affectation			1 721		-1 721	0
Augmentation Capital						0
Autres	-5 297		5 297	-90		-90
Distribution						0
Résultat de la période					427	427
<b>mars-18</b>	<b>53</b>	<b>16 796</b>	<b>-1 875</b>	<b>-2 142</b>	<b>427</b>	<b>13 259</b>
Affectation			427		-427	0
Augmentation Capital						0
Variation des taux de change				-570		-570
Distribution						0
Résultat de la période					1 439	1 439
<b>mars-18</b>	<b>53</b>	<b>16 796</b>	<b>-1 448</b>	<b>-2 712</b>	<b>1 439</b>	<b>14 128</b>

## **REFERENTIEL COMPTABLE**

Les états financiers individuels des sociétés du Groupe arrêtés au 31 mars 2019, sont établis selon les principes comptables en vigueur dans leur pays d'activité et sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés .

Les comptes consolidés sont établis selon les principes comptables décrits ci-après et respectent les règles et principes comptables applicables en France, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et notamment les dispositions du règlement CRC 99-02 relatif aux comptes consolidés modifiées par le règlement 2005-10 et par le règlement ANC 2015-07.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis en conformité avec les règlements suivants :

- ANC 2016-08 homologué par arrêté du 26 décembre 2016, afférent à l'actualisation du règlement CRC 99- 02 relatif aux comptes consolidés,
- ANC 2014-03 du 5 juin 2014, paru au JO le 15 octobre 2014.
- ANC 2015-05 du 2 juillet 2015, paru au JO le 30 décembre 2015, relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Ce règlement a été modifié, notamment par les règlements suivants :

- Le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 approuvé par arrêté du 4 décembre 2015 relatif notamment à la définition du fonds commercial, l'évaluation des actifs corporels et incorporels postérieurement à leur date d'acquisition, le mali technique de fusion ;
- Le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 approuvé par arrêté du 26 décembre 2016.

**CHANGEMENT DE METHODE**

Néant

## **INFORMATIONS RELATIVES AUX METHODES ET AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

### Méthode de consolidation :

Les Sociétés ou Groupes de Sociétés contrôlées de façon exclusive et pour lesquelles le pourcentage de détention ou de contrôle effectif du groupe est supérieur à 50 % sont intégrées globalement (IG). Cette méthode de consolidation a été appliquée pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les Sociétés ou Groupes de Sociétés contrôlées de façon conjointes et pour lesquelles le pourcentage de détention ou de contrôle effectif est égal à 50 % sont intégrées proportionnellement (IP).

Les Sociétés ou Groupes de Sociétés pour lesquels le groupe dispose d'une influence notable dans la gestion sans atteindre un pourcentage de détention ou de contrôle effectif au moins égal à 50 % sont mis en équivalence (MEE).

Il est rappelé que, dans le cadre du respect de la législation Sud Africaine, le groupe est dans l'obligation de créer des structures juridiques en association avec le "Black Economic Empowerment" lesquelles auront pour seules finalité d'être propriétaire des droits miniers dont l'exploitation sera concédée au Groupe. Ces entités sont consolidées uniquement lorsque le groupe détient le contrôle en droit ou en fait de l'entité et/ou lorsque le groupe assume l'intégralité des risques financiers y afférents. Dans le cas contraire, ces entités sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

### Evolution du périmètre du groupe et des pourcentages de contrôle et d'intérêts :

Sur l'exercice 2019, les entités suivantes ont fait l'objet d'une cession par le groupe en Août 2018 :

- RIVIERA TUNGSTENE
- PADDY'S PAD
- AUSTIN'S POST
- BUCHUBERG GRAVELS
- BONGANI MINERALS
- JUST JASMINE INVESTMENTS 136

Ces sociétés étaient toutes intégrées globalement au 31 mars 2018.

En conséquence, le périmètre de consolidation au 31-03-2019 est le suivant :

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2019

### Périmètre de consolidation :

Sociétés	Informations	% intérêts	Méthode de consolidation
BATLA MINERALS	Société anonyme de droit français au capital de 53 500 euros, immatriculée au registre du commerce des sociétés de BEZIERS sous le numéro 493056162 ayant son siège social Immeuble le Solar 1, ZAE Le Monestié, 3 Avenue de l'Occitanie 34760 BOUJAN sur LIBRON	N/A	Mère
EL NINO MINING	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 1 600 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2001/019313/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2 <sup>nd</sup> floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	100.00%	Globale
ALLUVIAL VENTURES	Société de droit du LESOTHO, enregistrée sous le numéro 2002/394 ayant son siège social c/o Moors Rowland, 15 United Nations Road, Meseru LESOTHO.	100.00%	Globale
DRUID EXPLORATION	Société de droit sud africain constituée sous forme de « close corporation », immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n° 1995/005983/07 ayant son siège social à 44 Constantia road, 7800 WINBERG.	100.00%	Globale
SKIP FAST FOODS	Société de droit sud africain constituée sous forme de « private corporation », immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n° 2001/048323/23 ayant son siège social à NBS Building, Jone streer, 8301 KIMBERLY.	100.00%	Globale
BATLA RESOURCES	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 120 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2007/010446/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2 <sup>nd</sup> floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	49.00%	MEE
BATLA INVESTMENTS HOLDING	Société de droit mauricien, au capital de 100 euros immatriculée sous le numéro 090977 C1/GBL ayant son siège social 5 President John Kennedy Street, Port Louis, Mauritius.	100.00%	Globale
TORO DIAMONDS	Société de droit du LESOTHO, enregistrée sous le numéro 2009/1044 ayant son siège social PO Box 12508 Maseru 100 LESOTHO	100.00%	Globale
ELSANA QUARY	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 240 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2006/022382/07 ayant son siège social PO Box 298, Porteville 6810.	26%	MEE
BATLA RIVIERA INVESTMENT	Société de droit mauricien, au capital de 100 €, immatriculée sous le numéro 096179 C1/GBL, ayant son siège social 5 President John Kennedy Street, Port Louis, Mauritius, précédemment nommée BATLA KAO INVESTMENT.	100.00%	Globale
KOLO HOLDING	Société de droit du Lesotho au capital de M 1000, enregistrée sous le numéro 2011/608, ayant son siège social Grosvenor House Sentinel Park 15 United Nations Roads, Maseru, LESOTHO	75.00 %	Globale
RESKOL DIAMOND MINING	Société de droit du Lesotho au capital de M 1000, enregistrée sous le numéro 2010/1393, ayant son siège social Grosvenor House Sentinel Park 15 United Nations Roads, Maseru, LESOTHO	60.00 %	Globale
ITAKANE TRADING 243	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 240 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2008/016067/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2 <sup>nd</sup> floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY	100 %	Globale

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2019

SUPERKOLONG	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 1 000 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2004/014482/07 ayant son siège social 76 Quinn Street Kimberely	100 %	Globale
-------------	--	-------	---------

Il est à noter qu'une opération de dilution du pourcentage d'intérêts a eu lieu sur les sociétés suivantes :

- KOLO HOLDINGS : le pourcentage d'intérêts du groupe a été ramené de 100% à 75% suite à l'intégration au capital de la société Mosebo & Engelbrecht (participation à hauteur de 25%)
- RESKOL DIAMONDS MINNING : le pourcentage d'intérêts du groupe a été ramené à 60% suite à l'intégration au capital du gouvernement du Lesotho (à hauteur de 20%).

Du fait de la situation nette négative au 31-03-2018 des sociétés KOLO et RESKOL, cette prise de participation s'est réalisée à titre gratuit. Il est à noter que ce schéma de participation dans les sociétés KOLO et RESKOL était préétablie lors de l'acquisition des sociétés, mais en raison de contraintes règlementaires, il s'est mis en place tardivement.

-

### FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

#### Cessions des entités incluses précédemment dans le périmètre de consolidation

Le Conseil d'administration de Mars 2018a pris une décision de cession des entités suivantes :

- RIVIERA TUNGSTENE
- PADDY'S PAD
- AUSTIN'S POST
- BUCHUBERG GRAVELS
- BONGANI MINERALS
- JUST JASMINE INVESTMENTS 136

Cette décision a été motivée par une volonté de restructuration et d'assainissement financier du groupe.

#### Projet de modernisation d'usine dans la région du Cap Occidental

Le groupe détient une participation nette de 26% dans une carrière de granite dans la région du Cap occidental, en Afrique du Sud.

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2019

---

Au cours du second semestre de l'exercice, le conseil d'administration a examiné et approuvé un investissement dans le cadre d'une modernisation d'usine à Elsana. Le Groupe a contribué à hauteur de 180 000 euros.

L'usine modernisée sera pleinement opérationnelle au cours du premier trimestre du prochain exercice et devrait produire en moyenne 1 000 tonnes de granite par jour à destination principalement du secteur du bâtiment.

### **Vente des participations dans le projet « uranium »**

En février 2019, le groupe a vendu sa participation liée aux activités « Uranium » à la société Premier Attraction pour un montant de 13 000 euros.

### **Projet « Tungstène »**

Le groupe a vendu ses intérêts dans le projet « Tungstène » suite à une offre d'achat faite par une des parties prenantes au projet. Le produit de cession d'un montant de 164 000 euros a été encaissé sur l'exercice.

## **PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION**

### **POINTS SPECIFIQUES**

---

Les sociétés du sous-groupe EL NINO MINING présentant leurs comptes selon le format sud-africain, et les sociétés du sous-groupe BATLA INVESTMENTS HOLDING selon le format mauricien, ces états financiers ont été retraités afin de respecter le format des états financiers français. Les états financiers sud-africains ont été retraités dans la mesure où les principes comptables seraient différents de ceux admis selon les principes comptables français.

### **ECART D'ACQUISITION – ECART D'EVALUATION**

---

L'écart d'acquisition représente la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés lors de l'acquisition.

Conformément au règlement N°2015-07 du 23 novembre 2015 modifiant l'annexe du règlement n°99-02 du 29 avril 1999, le groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir



de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti.

Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective. Le groupe doit apprécier, à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de sa valeur. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle. Si sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est non limitée, le test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition, estimée à l'origine comme non limitée, devient limitée au regard d'un des critères cités au deuxième alinéa de cet article, un test de dépréciation est réalisé ; l'écart d'acquisition, le cas échéant déprécié, est amorti sur la durée d'utilisation résiduelle. »

Le groupe a estimé que les écarts d'acquisition étaient à durée de vie indéfinie. De ce fait, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis à compter du 1er avril 2016 et font l'objet d'un test de dépréciation à la clôture.

Dans la mise en œuvre des tests de perte de valeur des goodwill, le Groupe a prévu l'utilisation de la méthode de la valeur d'utilité (calcul des flux futurs de trésorerie actualisés) et de la méthode de la juste valeur nette des coûts de cession (approche qui consiste à comparer la valeur nette comptable des UGT avec un multiple du résultat courant d'exploitation avant amortissement des immobilisations).

En pratique le Groupe réalise les tests de dépréciation en commençant systématiquement par calculer la valeur d'utilité (flux futurs de trésorerie actualisés). Dans la mesure où la valeur calculée est supérieure à la valeur comptable des actifs testés, le calcul de la juste valeur nette des coûts de cession n'est pas effectué.

Lorsque la valeur d'utilité de l'UGT se révèle inférieure à sa valeur nette comptable une perte de valeur des goodwill est comptabilisée afin de ramener la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable, définie comme le plus haut de la juste valeur nette et de la valeur d'utilité.

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

---

- Lors de l'acquisition de la société ALLUVIAL VENTURES, la société a identifié un élément d'actif incorporel correspondant aux avantages économiques futurs que permettra de dégager l'exploitation du contrat de sous-traitance de criblage de la mine de diamants du Lesotho.

La valorisation de cet incorporel (30 000 000 ZAR) a été réalisée à l'origine sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie futurs et selon les hypothèses suivantes :

- Durée : 5 ans
- Taux d'actualisation : 12 %
- Taux d'inflation : 10 % (hors fuel – 15 % fuel)
- Taux d'impôt : 34,75 %

Ce contrat a été amorti initialement sur une durée de 5 ans qui correspondait à une estimation de la durée d'exploitation probable à l'origine de ce contrat. Ce contrat est intégralement amorti à la clôture de l'exercice.

### Frais de recherche, de développement et de prospection miniers

Les frais de recherche, développement et prospection miniers sont comptabilisés en charge dans la mesure où ces frais sont considérés comme des frais de recherche et prospection initiaux. Toutefois, dès obtention des droits de prospection, les frais de prospection sont immobilisés dans la mesure où il existe des perspectives sérieuses de mise en extraction rentable

Tant que la prospection se fait conformément aux hypothèses de départ, aucune dépréciation n'est constatée. Dans le cas inverse :

- un test de dépréciation est mis en place afin de s'assurer que la comptabilisation à l'actif de ces frais préparatoires ne rendra pas le coût d'entrée des futures immobilisations (en cas de découverte conduisant à une exploitation) supérieur à leur valeur actuelle estimée ;
- en cas d'insuccès, ces frais sont comptabilisés en charges.

En cas de découverte conduisant à une exploitation, les travaux de prospection sont incorporés dans le

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2019

---

coût de production des immobilisations corporelles, ces frais préparatoires étant nécessaires à la mise en service de l'immobilisation conformément à l'utilisation attendue de la direction.

Le plan d'amortissement est différé jusqu'au terme de la prospection et sont ensuite amortis sur la durée de l'exploitation.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'actif immobilisé corporel est principalement composé de machines outils et de matériel de terrassement servant à l'exploitation des carrières. Le coût d'entrée des immobilisations dans l'actif immobilisé du Groupe est constitué de leur coût d'acquisition. L'amortissement des immobilisations corporelles est réalisé selon le mode linéaire. La durée d'amortissement correspond à la durée de vie d'utilisation des biens. Les durées appliquées se décomposent de la façon suivante :

♦ Outillages	5 ans
♦ Agencements	6 ans
♦ Engins de chantier	5 ans
♦ Engins de terrassement	3 ans
♦ Mobiliers	3 ans

Les biens acquis en crédit-bail sont inscrits à l'actif du bilan et les emprunts correspondants sont repris au passif dans les dettes financières. Corrélativement les redevances sont annulées et la charge financière liée au financement ainsi que les dotations aux amortissements conformes aux méthodes du Groupe, sont constatées.

### IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute des titres de participation des sociétés non consolidées et des autres immobilisations financières figurant au bilan sont constituées par leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres immobilisés correspond à la valeur d'utilité pour le Groupe ; celle-ci est notamment déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette détenue et des perspectives de rentabilité.

### EN-COURS DE PRODUCTION

---

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2019

---

Les en cours de production sont valorisés au coût de revient de la tonne de roches alluvionnaires traitées ou de minerais. Dans le cas où le prix de vente serait inférieur au prix de revient, c'est le prix de vente qui est retenu dans le cadre de la valorisation des en cours de fin d'année.

### **CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION**

---

Les créances sont valorisées pour leur valeur nominale. Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont provisionnées en fonction des risques évalués.

### **VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

---

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur prix d'acquisition. Elles font l'objet d'une provision lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur nette comptable.

### **PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES**

---

Elles sont destinées à couvrir les risques et charges nettement précisés quant à leur objet, que des évènements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent probables.

### **RETRAITES COMPLEMENTAIRES ET INDEMNITES DE DEPART**

---

Aucune provision pour retraites n'est comptabilisée dans la mesure où celle-ci ne s'applique pas aux salariés du groupe. Toutefois une provision pour rupture de contrat est provisionnée afin de tenir compte des obligations sociales sud-africaines et du Lesotho.

### **CHIFFRES D'AFFAIRES**

---

Le chiffre d'affaires est constitué :

- de la facturation de travaux de sous-traitance de traitement et terrassement de roches alluvionnaires et autres pour extraire des diamants pour le compte du propriétaire d'une carrière située au LESOTHO et en Afrique du Sud.
- De la vente de minerais.
- De Prestations de services.

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2019

---

### IMPOTS SOCIETE

---

L'impôt est calculé pour chaque entité du groupe en fonction de la législation en vigueur dans chaque pays concerné. Les principaux taux d'impôt sont les suivants :

<b>Année</b>	<b>Pays</b>	<b>libellé</b>	<b>taux</b>
2018	France	Impôt société	28,00%
	Afrique du Sud	Impôt société	28,00%
	Afrique du Sud	Impôts sur dividendes	20,00%
	Lesotho	Impôt société	25,00%
	Maurice	Impôt société	15,00%
2019	France	Impôt société	28,00%
	Afrique du Sud	Impôt société	28,00%
	Afrique du Sud	Impôts sur dividendes	20,00%
	Lesotho	Impôt société	25,00%
	Maurice	Impôt société	15,00%

### OPERATIONS RECIPROQUES

---

Les soldes réciproques, les opérations réalisées entre sociétés du Groupe, sont éliminés. D'autre part, les distributions de dividendes et les résultats de cession d'actifs entre sociétés du Groupe sont également éliminés.

### OPERATIONS EN DEVISES

---

Les états financiers des sociétés étrangères font l'objet d'une conversion en euros selon le principe du taux de clôture pour le bilan ; le compte de résultat et les flux de trésorerie sont convertis quant à eux au taux de change moyen de l'exercice. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste « Ecart de conversion ».

Les taux utilisés ZAR / Euros sont les suivants :

<b>Date</b>	<b>Taux moyen annuel</b>	<b>Taux de clôture</b>
mars-16	0,065744	0,059571
mars-17	0,064795	0,070223
mars-18	0,065795	0,068395
mars-19	0,063012	0,061557

Conformément au CRC 99-02, les différences de change ayant trait à un élément monétaire qui fait partie intégrante de l'investissement net d'une entreprise dans une entreprise étrangère consolidée sont inscrites dans les capitaux propres consolidés jusqu'à la cession ou la liquidation de cet investissement net, date à laquelle elles sont inscrites en compte de résultat.

### **IMPOSITIONS DIFFEREES**

---

Les impôts différés résultant des décalages temporaires d'impositions ou de déductions sont calculés selon la méthode du report variable sur la totalité des différences temporaires existant dans les comptes individuels ou provenant des retraitements de consolidation ou des éliminations de résultats internes. Celles-ci apparaissent dès lors que la valeur d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Les impositions différées sont calculées au niveau de chaque société. Un impôt différé actif net n'est constaté que dans la mesure où sa récupération est confirmée par des prévisions de bénéfices futurs à la date de clôture. Les impôts différés sont calculés au taux d'imposition à la date de clôture, selon la fiscalité en vigueur dans le pays d'origine. Les impôts différés de clôture sont calculés à partir du dernier taux d'imposition connu.

### **RETRAITEMENTS DES ECRITURES DE NATURE FISCALE**

---

Afin de ne pas fausser l'image donnée par les comptes consolidés, l'incidence des écritures passées pour la seule application des législations fiscales du pays où se situe l'entreprise consolidée, comme notamment les reprises de subventions d'investissements, la constitution ou la reprise d'amortissements dérogatoires, la constitution ou la reprise de provisions réglementées est annulée.

### **INTERETS MINORITAIRES**

---

Les intérêts minoritaires représentent la quote-part des associés extérieurs au Groupe BATLA MINERALS dans le résultat et les capitaux propres consolidés. Cette quote-part est déterminée sur la base du pourcentage d'intérêts effectivement détenu à la clôture.

Il est à noter que les pertes revenant aux minoritaires sont déduites des intérêts majoritaires dans la mesure où les associés ou actionnaires minoritaires n'ont pas l'obligation formelle de combler les pertes. Si, ultérieurement, le groupe réalise des bénéfices, les intérêts majoritaires seront alors crédités de tous les profits jusqu'à hauteur des pertes minoritaires imputées.

**DETAIL DE CERTAINS POSTES DU BILAN****NOTE 1 : ECARTS D'ACQUISITION POSITIFS & IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Ecart d'acquisitions positifs :

	Valeurs Brutes	Amortissements & Provisions	mars-19 (12 mois)	mars-18 (12 mois)
Ecart acquisition	2 684	2 684	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 684</b>	<b>2 684</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

VB	ECART ACQUISITION	TOTAL
<i>Ouverture</i>	6 511	6 511
Augmentations		0
Diminutions		0
Var périmètre	-3 245	-3 245
Effets devises	-582	-582
Autres		
<b>Clôture</b>	<b>2 684</b>	<b>2 684</b>

AMORTISSEMENTS	ECART ACQUISITION	TOTAL
<i>Ouverture</i>	6 511	6 511
dotations		0
Reprises		0
Var périmètre	-3 245	-3 245
Effets devises	-582	-582
<b>Clôture</b>	<b>2 684</b>	<b>2 684</b>

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2019

	Valeurs Brutes	Amortissements	mars-19 (12 mois)	mars-18 (12 mois)
EL NINO MINING	73	73	0	
ALLUVIAL VENTURES	190	190	0	
DRUID & SKIP	1 805	1 805	0	
RIVIERA			0	
AUSTIN'S POST	0		0	
BUCHUBERG	0		0	
BATLA RIVIERA INVESTMENTS	616	616	0	
PADDY'S PAD	0		0	
BONGANI	0		0	
<b>TOTAL</b>	<b>2 684</b>	<b>2 684</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Autres Immobilisations Incorporelles :

	Valeurs Brutes	Amortissements & Provisions	mars-19 (12 mois)	mars-18 (12 mois)
Contrats commerciaux	1 847	1 847	0	0
Frais de prospection	412	0	412	439
<b>TOTAL</b>	<b>2 259</b>	<b>1 847</b>	<b>412</b>	<b>439</b>

VB	Concessions, droits	Contrats commerciaux	Frais de prospection	TOTAL
<i>Ouverture</i>		2 052	1 964	4 016
Augmentations			18	18
Diminutions				0
Var périmètre			-1 372	-1 372
Effets devises		-205	-197	-402
Autres				
<b>Clôture</b>	<b>0</b>	<b>1 847</b>	<b>412</b>	<b>2 259</b>



## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2019

AMORTISSEMENTS	Concessions, droits	Contrats commerciaux	Frais de prospection	TOTAL
<i>Ouverture</i>		2 052		2 052
dotations				0
Reprises				0
Var périmètre				0
Effets devises		-205		-205
<b>Clôture</b>	<b>0</b>	<b>1 847</b>	<b>0</b>	<b>1 847</b>

PROVISIONS	Concessions, droits	Contrats commerciaux	Frais de prospection	TOTAL
<i>Ouverture</i>			-1 525	-1 525
dotations				0
Reprises				0
Effets devises			152	152
Var périmètre			1 372	1 372
<b>Clôture</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### NOTE 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Valeurs Brutes	Amort.	mars-19 (12 mois)	mars-18 (12 mois)
Terrains				
Constructions	32	0	32	35
Installations tech, mat et outillages ind.	1 407	852	555	547
Autres immobilisations corporelles	6 281	3 883	2 398	3 684
Immobilisations corporelles en cours				
<b>TOTAL</b>	<b>7 720</b>	<b>4 735</b>	<b>2 985</b>	<b>4 266</b>

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2019

VB	Construction	Installations, mat et outillages	autres immo corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL
Ouverture	35	1 721	7 275	0	9 031
reclassement ouverture		120	-120		0
					0
Augmentations		180	255		435
Diminutions		-360	-467		-827
Mouvement périmètre		0	0		0
Reclassement /Mise au rebut		-76	50		-26
Effets devises et reclass	-3	-178	-712		-893
					0
<b>Clôture</b>	<b>32</b>	<b>1 407</b>	<b>6 281</b>		<b>7 720</b>

AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	Construction	Installations, mat et outillages	autres immo corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL
<i>Ouverture</i>		1 174	3 591		4 765
Reclassement		7	-7		0
dotations		209	730		939
Reprises		-354	-103		-457
Mouvement périmètre					0
Reclassement/Mise au rebut		-71	46		-25
Effets devises		-113	-374		-487
<b>Clôture</b>	<b>0</b>	<b>852</b>	<b>3 883</b>	<b>0</b>	<b>4 735</b>

### NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Valeurs Brutes	Amortissements & Provisions	mars-19 (12 mois)	mars-18 (12 mois)
Titres de participation				
Créances sur titres de participation	2 238	800	1 438	727
Autres immobilisations financières	48	48	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>2 286</b>	<b>848</b>	<b>1 438</b>	<b>728</b>

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2019

VARIATIONS	Titres de participations	Créances sur titres de p°	Autres immo financières	TOTAL
Ouverture		2 160	48	2 208
Augmentations		300		300
Diminutions				0
Var périmètre *			-42	-42
Transfert				0
Effets devises		-222	-6	-228
<b>Clôture</b>	<b>0</b>	<b>2 238</b>	<b>0</b>	<b>2 238</b>

PROVISIONS	Titres de participations	Créances sur titres de p°	Autres immo financières	TOTAL
Ouverture		1 433	47	1 480
Dotations		821		821
Reprises		-1 321		-1 321
Autres variations			-42	-42
Effets devises		-133	-5	-138
<b>Clôture</b>	<b>0</b>	<b>800</b>	<b>0</b>	<b>800</b>

### NOTE 4 : TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Pour tenir compte de l'engagement limité à la perte du capital versé lié au statut d'actionnaire minoritaire, il n'est pas constaté de perte au-delà du montant de la participation.

Toutefois, lorsque la société mère contribue en compte courant au financement de l'activité, les dépréciations constatées sur ces comptes courants sur la base d'impairment sont maintenues en consolidation.

Les données relatives aux sociétés mise en équivalence sont présentées dans le tableau ci-dessous:

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2019

MISE EN EQUIVALENCE (K€)	BATLA RESSOURCES	ELSANA
Capitaux Propres retraités	0	0
Valeur des titres	0	0
Quote part du groupe	49%	26%
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>En KZAR</i>		
Montant des capitaux propres sociaux	-15 403	-13 410
Résultat	36	4 618
Total bilan	10 823	23 953
Chiffre d'affaires	1 176	25 032

### NOTE 5 : STOCKS

	Valeurs Brutes	Amortissements & Provisions	mars-19 (12 mois)	mars-19 (12 mois)
Matières premières	648		648	566
En-cours de production	709		709	575
Marchandises				
<b>TOTAL STOCKS ET EN-COURS</b>	<b>1 357</b>		<b>1 357</b>	<b>1 141</b>

### NOTE 6 : CREANCES CLIENTS & AUTRES CREANCES

	Valeurs Brutes	Dépréciation	mars-19 (12 mois)	mars-19 (12 mois)
Clients	1 309	19	1 290	1 217
Sous total	1 309	19	1 290	1 217
Créances fiscales	419		419	618
Créances sociales	0			22
Débiteurs divers	62		62	1 288
Sous total	481	0	481	1 928
<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>1 789</b>	<b>19</b>	<b>1 770</b>	<b>3 145</b>

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2019

### NOTE 7 : ECHEANCIER DES CREANCES NETTES

	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Total
Clients	1 309		1 309
Créances fiscales	419		419
Créances sociales	0		0
Débiteurs divers	62		62
<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>1 789</b>	<b>0</b>	<b>1 789</b>

### NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'établit à 53 500 euros. Il est divisé en 5 350 000 actions de 0.01 euro chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

### NOTE 9 : PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

PROVISIONS	Litiges	Indem. Départ	Provisions réhabilitation	Autres charges	Autres risques	TOTAL
<i>ouverture</i>		383	0	14	0	397
dotations						
Reprises		-34		-11		-45
Reclassement						
Var Per.		-37				-37
Effets devises				-1		-1
<b>Clôture</b>	<b>0</b>	<b>312</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>314</b>

### NOTE 10 : ECARTS D'ACQUISITION NEGATIFS

Néant.

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2019

### NOTE 11 : DETTES FINANCIERES

	mars-19 (12 mois)	mars-18 (12 mois)
Emprunts auprès des établissements de crédit	81	160
Dettes financières diverses		
Découvert bancaire	5	4
<b>TOTAL</b>	<b>86</b>	<b>164</b>

### NOTE 12 : ECHEANCIER DES DETTES FINANCIERES

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	81			81
Dettes financières diverses				0
Découvert bancaire	5			5
<b>TOTAL</b>	<b>86</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>86</b>
mars-18	164			164

### NOTE 13 : AUTRES DETTES EXIGIBLES

	mars-19 (12 mois)	mars-18 (12 mois)
Fournisseurs et comptes rattachés	366	601
Avances et acomptes reçus		
Sous total	366	601
Dettes sociales	59	124
Dettes fiscales	731	572
Dettes diverses	43	4
Produits constatés d'avance		
Sous total	832	700
<b>TOTAL</b>	<b>1 198</b>	<b>1 301</b>

## DETAIL DE CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2019

### NOTE 14 : CHIFFRE D'AFFAIRES & AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

La ventilation géographique du chiffre d'affaires par composantes est la suivante :

	mars-19 (12 mois)	mars-18 (12 mois)
- Afrique du Sud / Lesotho - Reste du monde	8 116	10 793
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>8 116</b>	<b>10 793</b>

Les autres produits d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

	mars-19 (12 mois)	mars-18 (12 mois)
Production immobilisée		
Production stockée	196	-1 426
Reprises de provision	65	325
Autres produits d'exploitation	13	72
<b>TOTAL</b>	<b>274</b>	<b>-1 029</b>

### NOTE 15 : RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se compose des éléments suivants à la clôture :

	mars-19 (12 mois)	mars-18 (12 mois)
Autres produits de participation		
Gains de change	31	5
Produits nets sur cession de VMP		
Autres produits financiers	210	110
Reprises sur prov. et amort. financiers	1 321	
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 563</b>	<b>115</b>
Dotation aux prov. & amort. financiers	821	
Intérêts et charges financiers		49
Pertes de change	432	3
Autres charges financières	25	
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>1 278</b>	<b>52</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>285</b>	<b>63</b>

### NOTE 16 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2019

Le résultat exceptionnel se compose des éléments suivants à la clôture :

	mars-19 (12 mois)	mars-18 (12 mois)
Produits exceptionnels sur op. de gestion		
Produits exceptionnels sur ex. antérieurs		156
Produits de cession d'éléments d'actifs	404	1 309
Autres produits exceptionnels		
Profit sur cession filiale	337	
Reprises de provisions exceptionnelles		
Transferts de charges exceptionnelles		
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>742</b>	<b>1 465</b>
Charges exceptionnelles sur op. de gestion		
Charges sur exercices antérieurs		
VNC des éléments d'actifs cédés	370	1 614
autres charges exceptionnelles		
Dotations de provisions exceptionnelles		
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>370</b>	<b>1 614</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>372</b>	<b>-149</b>

### NOTE 17 : IMPOT SUR LES SOCIETES

	mars-19 (12 mois)	mars-18 (12 mois)
Impôt société	-969	1 165
Impôts différés	508	-59
<b>TOTAL</b>	<b>-462</b>	<b>1 106</b>

	mars-19 (12 mois)	mars-18 (12 mois)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 901</b>	<b>1 532</b>
taux d'impôt retenu	28,00%	28,00%
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>532</b>	<b>429</b>
Impact variation de taux sur impôt courant	160	-17
Différences temporaires		
Différences permanentes	-341	
Taxes sur dividendes	189	329
Amort et reprises Ecart Acq° et Fonds de cce		
Déficits ne donnant pas lieu à Impôt diff actif	106	293
Autres	-184	72
<b>Charge effective d'impôt</b>	<b>462</b>	<b>1 106</b>



## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2019

### NOTE 18 : IMPOTS DIFFERES

<b>IMPOTS DIFFERES</b>	<b>mars-19 (12 mois)</b>	<b>mars-18 (12 mois)</b>
<b>PASSIF</b>		
Décalage temporaire (Alluvial)	479	620
Décalage temporaire (Superkolong)	67	169
Décalage temporaire (Autres)		133
<b>Total</b>	<b>545</b>	<b>922</b>
<b>ACTIF</b>		
Décalage temporaire (ENM)	1 370	1 122
Décalage temporaire (Autres)	9	38
Deficit reportable (ENM)		
<b>Total</b>	<b>1 379</b>	<b>1 160</b>

<b>IMPOTS DIFFERES</b>	<b>mars-19 (12 mois)</b>	<b>mars-18 (12 mois)</b>
Impôts différés actif	1 379	1 160
Impôts différés passif	545	922
<b>Total Net</b>	<b>834</b>	<b>238</b>
Provision restructuration	2	71
Réévaluation des immobilisations	-599	
Amortissements accélérés	-18	-962
Ecart de change sur prêt intragpe	938	809
Deficit reportable	512	320
<b>Total</b>	<b>834</b>	<b>238</b>

### NOTE 19 : REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Exercice clos au 31 mars 2019 : 179 K€

Exercice clos au 31 mars 2018 : 187 K€

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2019

---

### NOTE 20 : EFFECTIF MOYEN

---

L'effectif global ventilé par catégories socioprofessionnelles au 31 mars 2019 est présenté ci-dessous :

	2019	2018
<b>Dirigeants</b>	1	1
<b>Cadres</b>		
<b>Mise à disposition</b>		
<b>Employés</b>	113	149
<b>TOTAL</b>	<b>114</b>	<b>150</b>

### NOTE 21 : RESULTAT PAR ACTION

---

Le résultat par action de 0.27 euros est déterminé conformément à l'avis N° 27 de l'Ordre des Experts Comptables et correspond à la division du résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de la Société BATLA MINERALS SA soit 5 350 000 actions.

### NOTE 22 : EVENEMENTS POST CLOTURE

---

Néant.

### NOTE 23 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

---

Néant.

### NOTE 24 : INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

---

Société	Personnes concernées	Prestation	Montant €
SOORS Carlo	M. SOORS	Consulting	12 100